



Communiqué de presse

Paris le 30 juin 2020,

Séjour Acte II : Les négociations déception

Les étudiants et les internes demandent à ce que les négociations se poursuivent la semaine prochaine pour revoir le protocole à la hausse.

Après une année de mouvements sociaux entrecoupée par une crise sanitaire, après les promesses d'un changement significatif du système de santé par le gouvernement, après plus d'un mois de concertations : les étudiants et internes en médecine attendaient de grandes mesures. Nous avons l'impression d'avoir été entendus, mais il semblerait, au regard des propositions formulées hier par le Ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre du Séjour, que nous n'ayons pas été compris.

Celui-ci a enfin formulé des propositions de salaires mensuels chiffrées. Si le geste est inédit, ces propositions restent inférieures aux attentes des étudiants en médecine qui demandent la fin de leur précarité financière et à celles des internes qui appellent à pouvoir subvenir à leurs besoins. Il est plus que temps de reconnaître leur engagement quotidien ! Les étudiants hospitaliers payés actuellement 1,29€/h rappellent leur position : ils demandent à minima 390€ net mensuel dès la 4^{ème} année de médecine à la hauteur des autres étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur. Les internes demandent un rattrapage des rémunérations pour qu'elles atteignent à minima le SMIC horaire.

Monsieur le Ministre, depuis de nombreuses années nous vous alertons sur la perte de sens au sein de la profession médicale qui débute et s'accroît au fil de nos études. Le constat est partagé, nous devons désormais construire de nouveaux gages d'attractivité. C'est pourquoi nous vous demandons que de réelles négociations soient engagées dans les jours à venir. Au-delà des montants, ces négociations devront continuer d'intégrer l'ensemble des éléments évoqués lors des concertations à savoir le chiffrage des mesures, le calendrier d'application, le respect du temps de travail et de formation, les questions de gouvernance et d'amélioration de la formation.

Pour répondre à ces ambitions, les négociations doivent se poursuivre lors de nouvelles réunions de travail la semaine prochaine.

Le Séjour ne peut être clôturé trois jours après une première proposition concrète.

Nous n'attendons pas une deuxième crise sanitaire pour exiger des conditions de travail, de rémunération et de formation décentes.

Roxane HELLANDSJÖ-PROST
Présidente de l'ANEMF
06 50 38 64 94

Justin BREYSSE
Président de l'ISNI
06 50 67 39 32